



Lettre de mise en demeure ecrite par un client

Par **mary kleir**, le **31/08/2012 à 10:21**

Bonjour
Je vous écris car j'ai effectué un total covering (adhesif qui recouvre tout la carrosserie) sur le vehicule d'un "ami", c'était ma premiere réalisation , la personne était au courant.
Je lui ai annoncé un prix de 900euros, prix qui couvrais seulement les frais car je ne souhaité pas faire de profit.
Lors du résultat des defaults sont apparu , mon ami a refusé de me payer ,mais souhaite récupérer sont avance que je lui avais demandé(300euros).
J'ai refusé , il a donc pris l'initiative de porté plainte.
Quesque je risque sachant que je suis autoentrepreneur mais dans une autre banche ?
De plus il y a eu après celà des menaces sur les reseaux sociaux et par sms.
Aujourd'hui j'ai reçu une lettre manuscrite en AR disant que mon film etais pas du bon film (en étant poli) qu'il fallait que je rembourse cette personne car c'est soit disant un acte frauduleux.
Qu'en pensez vous? dois je porter moi même plainte? Ou ai je tort?
MERCI D'AVANCE!